

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 septembre 2011
(convocation du 12 septembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISSON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle

M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. TRIJOULET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

MARCHES PUBLICS - BORDEAUX - AMENAGEMENT DE LA PLACE DU PALAIS - MARCHE 08353U - RECLAMATION - TRANSACTION - AUTORISATION
--

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Notre Etablissement public, dans le cadre de l'aménagement de la place du Palais à Bordeaux, a confié à l'entreprise PORTE TP, par marché 08353U notifié le 24 novembre 2008, la réalisation des travaux de voirie pour un montant de 1 028 170 € H.T. soit 1 229 691,32 € TTC

Le montant des travaux exécutés hors révisions s'élève à 1 026 705,64 € HT.

A l'issue des travaux, l'entreprise a déposé le 15 avril 2010, un mémoire de réclamation d'un montant de 70 000 € HT et portant sur le règlement de dépenses liées à des contraintes externes ayant générées des augmentations des effectifs et perte de rendement, et des pertes financières liées aux arrêts de chantier.

Après analyse de la réclamation de l'entreprise, la Communauté Urbaine de Bordeaux a proposé de retenir une partie de cette réclamation pour un montant de 34 997 € HT celle-ci étant justifiée au regard des contraintes imposées au titulaire du marché.

La CUB propose de payer à titre transactionnel et définitif, à l'entreprise qui l'a accepté par courrier du 07/07/10, la somme forfaitaire de 34 997 € HT soit 41 856,41 € TTC pour solde de tout compte, en règlement de toutes les conséquences financières découlant de l'exécution du marché en cause.

En contrepartie du versement de cette somme, l'entreprise renonce définitivement à toutes demandes d'indemnisation de tous préjudices au titre des prestations effectuées pour le compte de la CUB en rapport avec l'exécution dudit marché.

La dépense correspondante sera imputée au titre de l'exercice en cours au budget principal chapitre 23 compte 2315 – fonction 8220 – CRB TK00 – programme VB063.

Afin de pouvoir mettre en œuvre le protocole d'accord transactionnel, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- approuver le protocole d'accord transactionnel consultable à l'immeuble Guyenne, direction de la commande publique
- autoriser Monsieur le Président à signer ledit protocole d'accord transactionnel.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de communauté

Vu le Code civil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu le protocole d'accord transactionnel mis à disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

Entendu le rapport de présentation,

Que pour permettre le règlement du différend né entre l'entreprise PORTE TP et la Communauté Urbaine de Bordeaux, il est nécessaire de signer un protocole d'accord transactionnel établissant le montant de l'indemnité complémentaire à verser à la dite entreprise..

DECIDE :

ARTICLE 1

approuve la conclusion d'une transaction en application des articles 2044 et suivants du Code civil afin de clore le différend opposant la Communauté urbaine de Bordeaux à l'entreprise PORTE TP au titre du marché n°08353U.

ARTICLE 2

Approuve l'ensemble des concessions réciproques exposées dans le protocole d'accord transactionnel.

ARTICLE 3

Approuve le montant de l'indemnité arrêté à un montant total de 34 997 HT€ soit 20 117 HT au titre de l'augmentation des effectifs et perte de rendement 14 880 € HT au titre de pertes financières liées aux arrêts de chantier.

ARTICLE 4

Autorise Monsieur le Président à signer le protocole d'accord transactionnel dans les termes des articles 2044 et suivants du Code Civil avec l'entreprise PORTE TP au titre du marché n°08353U.

ARTICLE 5

Autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
7 OCTOBRE 2011**

PUBLIÉ LE : 7 OCTOBRE 2011

M. ALAIN DAVID